

Quelle équipe compose l'ESAD ?

Une équipe pluri-professionnelle composée de :

- Une Ergothérapeute Coordinatrice
- Un Infirmier diplômé d'Etat
- Une psychomotricienne
- Trois Assistantes de Soins en Gériatrie (Aides-Soignantes diplômées d'Etat)

L'équipe intervient du lundi au vendredi entre 9 h et 17 h.

Quel partenariat ?

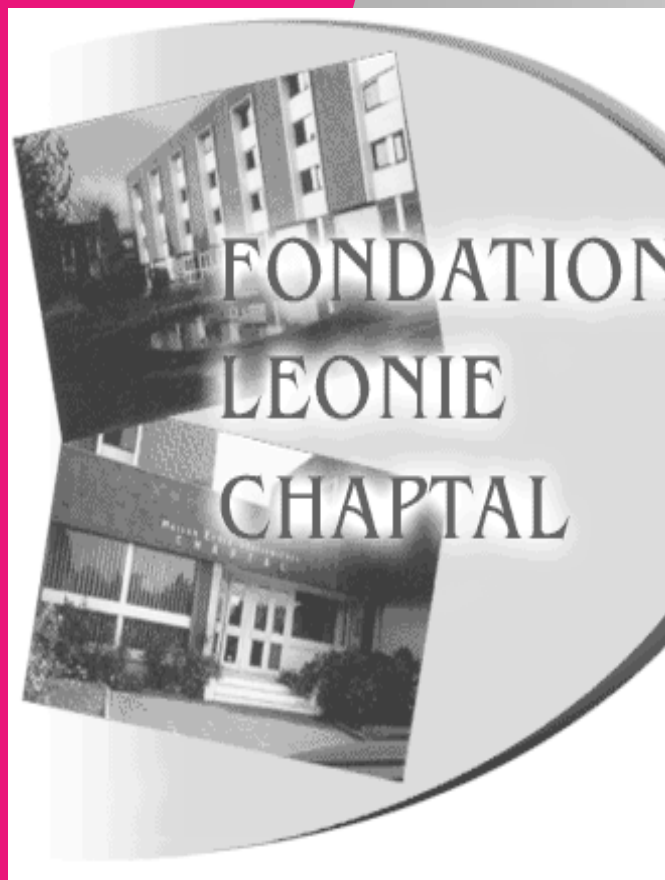
L'équipe travaille en lien avec l'ensemble des partenaires du territoire concerné :

Réseau Automne ; Centres hospitaliers ; CLIC ; Consultations mémoire ; Accueils de jour ; Hôpitaux de jour ; CCAS ; Associations d'Aide à domicile ; France Alzheimer ; MAIA ; Conseillers gériatriques du Conseil Général ;...

A l'issue des séances, l'équipe transmettra un bilan des résultats obtenus et le relai au médecin prescripteur et/ou au médecin référent.

Communes d'intervention :

- Arnouville-Lès-Gonesse
- Bonneuil en France
- Bouqueval
- Garges-Lès-Gonesse
- Gonesse
- Groslay
- Piscop
- Sarcelles
- Saint Brice sous Forêt
- Villiers le bel



Marie—Edith SUTTER
Ergothérapeute Coordinatrice

Téléphone : **01.39.94.31.47**

Télécopie : **01.39.94.83.74**

Courriel : **esad@fondation-chaptal.fr**

Site : **www.fondationleoniechaptal.fr**

Equipe

Spécialisée

À

Domicile

**FONDATION
LÉONIE
CHAPTAL**



Présentation de l'Equipe Spécialisée

À Domicile (ESAD)

En réponse à un appel à projet de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France et dans le cadre du plan Alzheimer, l'ESAD a été créée le 1^{er} janvier 2012.

L'intervention de l'équipe à domicile a pour objectif de participer au maintien des capacités restantes et à l'amélioration de la relation « aidant-aidé ».

Quels types de soins ?

Il s'agit d'une prise en soin non médicamenteuse, adaptée aux besoins de la personne.

Appelés « Soins d'accompagnement et de réhabilitation », ils sont en rapport avec les situations de la vie quotidienne et permettent de ralentir la perte d'autonomie.

- ◆ Accompagnement, soutien, et aide individualisée de la personne et de ses proches (aidants familiaux).
- ◆ Réhabilitation et stimulation des capacités de la personne : sociales, cognitives, motrices, manuelles, sensorielles.
- ◆ Communication et relation à l'environnement.

Comment ?

Ce sont des prestations individuelles qui sont adaptées à chacun des patients (projet personnalisé) et réalisées à domicile

sur prescription médicale soit du médecin référent ou du médecin spécialiste :

De 12 à 15 séances sur une durée maximale de 3 mois renouvelable 1 fois/an.

La capacité du service est de 10 places

soit pour 30 personnes.

Les étapes de l'accompagnement

- ◇ Accueil téléphonique de 9h-12h30 et de 14h-17h du lundi au vendredi : recueil des informations , prise de rendez vous.
- ◇ Visites à domicile : une évaluation sera réalisée par l'infirmière coordinatrice et l'ergothérapeute.
- ◇ Admission, proposition d'un projet personnalisé, planification des séances.
- ◇ Mise en place du projet avec les assistantes de soins en gérontologie, bilan et réajustement.
- ◇ Mise en lien avec des partenaires pour assurer le suivi.

Pour qui ?

- ◆ Pour les personnes atteintes, au stade précoce, de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées ;
- ◆ Pour les malades diagnostiqués ;
- ◆ Pour les malades ne relevant pas d'un SSIAD classique ;
- ◆ Pour les malades ayant un début de répercussion de la maladie sur leur vie quotidienne ;
- ◆ Pour les malades présentant des troubles de la mémoire.

Qui finance ?

Le financement de cet accompagnement est assuré intégralement par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Les documents nécessaires à la prise en charge sont :

- ◆ La prescription médicale
- ◆ L'attestation d'Assurance Maladie